

CONVENTION - FORPRO SUP (Formation Professionnelle dans l'enseignement Supérieur)

Vu la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation Professionnelle, à l'Emploi, à la Démocratie Sociale

Vu le Règlement de Gestion des Financements Régionaux en vigueur

Vu la délibération du Conseil Régional Occitanie n°2021/AP-JUILL/02 du 2 juillet 2021 portant délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente

Vu le Code du Travail

Vu le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) en vigueur à la date de conclusion de cette convention

Vu la délibération de la Commission Permanente n° CP/2020-DEC/08.13 du 11 décembre 2020 approuvant le Règlement Régional d'Intervention de la Rémunération des stagiaires de la Formation Professionnelle

Vu la délibération du Conseil Régional Occitanie n° CP/2024.04/09.01 du 5 avril 2024 approuvant les modifications du dispositif FORPRO-SUP initialement adopté par délibération du Conseil Régional n° CP/2018-AVR/08.04 en date du 13 avril 2018 et approuvant les modèles de convention spécifique du dispositif

Vu la décision n° CP/2026-05/09.01 du 22 mai 2026, attribuant la subvention objet de la présente convention

Vu la demande de financement enregistrée sous le numéro P26001703 présentée par L'UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA

Entre :

LA REGION OCCITANIE, ayant son siège 22 Bd du Maréchal Juin, 31406 Toulouse Cedex 9, représentée par sa Présidente en exercice

ci-après désignée par les termes « **la Région** »,

D'une part,

ET

L'UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA, ayant son siège 52 Avenue Paul ALDUY - 66860 PERPIGNAN CEDEX 9, représentée par Yvan AUGUET - Président

ci-après désignée par les termes « **le bénéficiaire** »

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'exécution de la décision par laquelle la Région accorde une subvention de fonctionnement au bénéficiaire pour la réalisation du projet suivant : mise en œuvre des actions de La Formation Professionnelle de l'Enseignement Supérieur au titre de l'année 2026-2027.

L'opération financée est décrite dans la ou les annexe(s) technique(s) et / ou financière(s) jointe(s) à la présente convention.

ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES DE LA SUBVENTION

La subvention attribuée pour la réalisation de l'opération s'élève à 205 000 €, calculée sur la base des valeurs unitaires définies en annexe technique.

Pour rappel, les dépenses éligibles sont précisées en annexe.

ARTICLE 3 : DELAI DE REALISATION

Le délai de réalisation de l'opération, correspondant à la période de réalisation effective de l'opération ainsi qu'aux dates de prise en compte des dépenses, est fixé comme suit : l'opération subventionnée démarre le 23/01/2026 et prend fin le 31/12/2027.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet pour lequel elle a été attribuée, à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'opération financée et à respecter les engagements suivants.

ARTICLE 4-1 : INFORMATION DE LA RÉGION

Le bénéficiaire s'engage à tenir informée la Région, dans un délai d'un mois, de tout événement survenant tant dans sa situation que dans celle de l'opération financée.

Ainsi, il s'engage à informer la Région de tout changement dans sa situation juridique, notamment de toute modification de ses statuts, dissolution, fusion, toute procédure collective en cours et plus généralement de toute modification importante susceptible d'affecter le fonctionnement de la personne morale (ou physique).

Le bénéficiaire s'engage également à informer la Région de toute modification dans le déroulement de l'opération financée, notamment toute modification des données financières et techniques.

[Pour les bénéficiaires personnes morales de droit privé] Afin de satisfaire aux dispositions de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, dans l'hypothèse où les recettes n'ont pas été intégralement encaissées au moment de la demande de paiement du solde, le bénéficiaire devra adresser à la Région dans les 6 mois suivant le paiement du solde un état récapitulatif des recettes définitivement perçues.

ARTICLE 4-2 : CONTRÔLE DE L'UTILISATION DE LA SUBVENTION

Le bénéficiaire s'engage à accepter le contrôle technique et financier portant sur l'utilisation de la subvention attribuée.

Ce contrôle, sur pièces et/ou sur place, pourra être exercé, pendant la durée de réalisation de l'opération financée et dans un délai de trois ans suivant le paiement du solde et en

tout état de cause jusqu'à l'extinction des engagements du bénéficiaire, par toute personne dûment mandatée par la Région.

A ce titre, le bénéficiaire s'engage, d'une part à remettre sur simple demande de la Région tout document comptable et administratif dont la production serait jugée utile pour la réalisation du contrôle de l'emploi des fonds, d'autre part à laisser l'accès à ses locaux pour les besoins de celui-ci.

[Pour les bénéficiaires personnes morales de droit privé] De plus, en application des articles L. 1611-4 et L. 4313-3 du code général des collectivités territoriales, le bénéficiaire, personne morale de droit privé, qui a reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions, est tenu de fournir à la Région une copie certifiée de ses budgets et des comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

ARTICLE 4-3 : INFORMATION SUR LA PARTICIPATION DE LA RÉGION

Le bénéficiaire s'engage à faire état de la participation de la Région selon les modalités suivantes :

LES SUPPORTS DE COMMUNICATION :

Le bénéficiaire s'engage à indiquer la participation financière de la Région sur tout support de communication mentionnant l'opération financée, notamment dans ses rapports avec les médias, par apposition du logo de la collectivité et ce, de manière parfaitement visible et identifiable. (Ce logo est directement téléchargeable sur le site internet de la Région). La notion de support de communication mentionnée à l'alinéa précédent comprend notamment :

- Tous les supports papiers types plaquette, brochure ou carton d'invitation relatifs à l'opération financée,
- Toutes les parutions dans la presse relatives à l'opération financée,
- Toutes les annonces média notamment les annonces radio relatives à l'opération financée,
- La page d'accueil du site Internet du bénéficiaire.

Le bénéficiaire s'engage à convier la Région à la conférence de presse qui serait éventuellement organisée dans le cadre de l'opération financée à l'inauguration de l'équipement / ou de tout autre type de manifestations objet du financement.

ARTICLE 4-4 : AUTRES ENGAGEMENTS

Le bénéficiaire s'engage à enregistrer la liste des stagiaires sur tout système d'information proposé par la Région.

Le bénéficiaire s'engage à mettre à disposition les coordonnées des stagiaires ayant suivi la formation notamment pour la réalisation d'enquêtes de satisfaction et d'insertion.

En ce qui concerne les données personnelles des stagiaires, le bénéficiaire s'engage à respecter les dispositions prévues dans le cadre du Règlement Général de Protection des Données telles que décrites dans l'annexe ci-jointe - PARTAGE DE RESPONSABILITES ENTRE LA REGION ET LE BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION DANS LE CADRE DU RGPD

Communication sur la participation de l'Etat dans le cadre du PIC :

Le bénéficiaire s'engage à indiquer, le cas échéant, de façon lisible et explicite la participation de l'Etat à la réalisation de l'opération par une publicité appropriée, conforme au logo fourni par la préfecture de région ou téléchargeable sur le site de la Région, sur

tous les supports de communication et d'information du public imprimés électroniques, lors des réunions publiques et à l'occasion des relations avec la presse.

ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT

ARTICLE 5-1 : CARACTÉRISTIQUES DU VERSEMENT

La subvention est versée exclusivement au bénéficiaire. Elle est incessible hors cession de créances intervenant dans le cadre des articles L.313-23 et suivants du code monétaire et financier. A ce titre, le bénéficiaire ne peut, pour quelque raison que ce soit, reverser tout ou partie de la présente subvention à un tiers.

Il s'agit d'une subvention à versement proportionnel ; c'est-à-dire que son montant varie en fonction de la réalisation de l'opération subventionnée, par application du coût unitaire du parcours de formation par stagiaire et par niveau de formation ou unité d'enseignement présenté dans la demande de financement et du nombre de parcours de formation réalisés.

Un parcours est considéré comme réalisé dès lors que le stagiaire a effectué à minima 50% des heures de formation prévues et dans ce cas, le parcours pourra être financé à hauteur de 100 % du coût unitaire.

Pour les parcours de formation relevant du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) et de la Capacité en droit, le parcours de formation du stagiaire sera considéré comme partiellement réalisé et financé à hauteur de 50 % du coût unitaire dès lors que le stagiaire aura réalisé entre 30 % et 50% du parcours.

En dessous de 30% de réalisation, le parcours n'est pas financé.

La fongibilité du volume des stagiaires entre niveaux de formation est possible dans la limite du montant total de la subvention attribuée.

Le financement ne pourra en aucun cas être réévalué, même si les dépenses éligibles justifiées dépassent le montant prévisionnel de l'opération.

Le montant du financement régional peut notamment être réduit si les écarts entre les postes de dépenses prévus et réalisés ne sont pas justifiés et fondés. Dans le cas où l'écart n'est pas justifié, le montant retenu ne peut excéder, par poste de dépenses, celui présenté dans le budget prévisionnel ou le plan de financement.

ARTICLE 5-2 : RYTHMES DE VERSEMENT

La subvention donne lieu au versement :

- D'une avance représentant 50% de la subvention attribuée,
- Du solde.

ARTICLE 5-3 : PIÈCES JUSTIFICATIVES À PRODUIRE

La subvention est versée, selon le rythme de paiement défini à l'article précédent, au vu d'une demande dûment complétée et signée par le bénéficiaire ou son représentant selon le modèle transmis par la Région à la signature de la présente convention, ainsi que des pièces justificatives suivantes, accompagnées d'un RIB complet :

Pour l'avance :

- Une attestation de démarrage de l'opération dûment signée par le bénéficiaire ou son représentant (le démarrage de l'opération pourra être attesté dans le formulaire de demande de paiement).

Pour le solde, et en cas de paiement unique :

- Un bilan financier des dépenses et recettes dûment signé par le bénéficiaire ou son représentant. Il récapitule par postes les dépenses prévisionnelles et les dépenses réalisées, faisant apparaître les écarts par postes. Ces écarts doivent être justifiés. Si des charges indirectes sont affectées à l'opération, il reprend également les règles de répartition de ces charges. Les recettes perçues et restant à percevoir sont également récapitulées ;
- Un bilan qualitatif ou rapport d'activité dûment signé par le bénéficiaire ou son représentant décrivant notamment les réalisations et les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux de l'opération.
- La liste définitive des stagiaires recrutés sur l'opération détaillant le pourcentage de réalisation des heures de chaque stagiaire.

ARTICLE 6 : NON VERSEMENT / REVERSEMENT ET SUSPENSION

ARTICLE 6-1 : SUSPENSION

La Région se réserve le droit de suspendre le paiement dans le cadre d'un contrôle sur pièces et/ou sur place.

ARTICLE 6-2 : NON-VERSEMENT ET REVERSEMENT

La Région peut exiger le reversement de tout ou partie de la subvention allouée (soit dans son intégralité, soit à due proportion, correspondant à la part non réalisée ou non conforme à l'objet de la subvention), ajuster le montant versé ou décider de ne pas verser s'il apparaît, notamment au terme des opérations de contrôle prévues dans la présente convention :

- que celle-ci a été partiellement utilisée ou utilisée à des fins non conformes à l'objet présenté ;
- que l'opération n'a pas été réalisée ou a été partiellement réalisée ;
- que la subvention a fait l'objet d'un trop perçu ;
- que les engagements auxquels est tenu le bénéficiaire n'ont pas été respectés, notamment ceux relatifs à l'information sur la participation de la Région.

ARTICLE 6-3 : PROCÉDURE DE REVERSEMENT

Le reversement est demandé par simple émission d'un titre de recettes.

Préalablement à l'émission du titre, la Région notifie par lettre recommandée avec accusé de réception, les conclusions du contrôle de l'utilisation de la subvention avec mention des considérations de fait et de droit qui justifient l'ordre de reversement.

Cette lettre de notification indique le délai dont dispose le bénéficiaire pour présenter des observations écrites. Ce délai ne peut être inférieur à 15 jours à compter de la date de notification.

La décision de reversement est prise par la Présidente du Conseil régional si aucun document n'est présenté par le bénéficiaire à l'expiration du délai précisé dans la lettre de notification ou si les documents transmis, dans le délai imparti, ne sont pas de nature à permettre le maintien du financement alloué au bénéficiaire.

ARTICLE 7 : CADUCITE

La subvention régionale devient caduque de plein droit :

- Si la première demande de versement n'intervient pas dans le délai de 2 ans à compter de la date de la décision d'attribution du financement ;
- Si la dernière demande de versement n'intervient pas dans le délai de 2 ans à compter de la date de fin de réalisation ;
- Si le bénéficiaire a fait connaître par courrier son intention de ne pas réaliser l'opération subventionnée.

Sur demande circonstanciée du bénéficiaire, en cas de nécessité justifiée avant l'expiration du délai initial, liée à la complexité de l'opération ou à des circonstances particulières ne résultant pas de son fait, un report éventuel du délai de caducité ou du délai de réalisation, peut être exceptionnellement accordé, à condition que l'opération ne soit pas dénaturée. La décision en ce sens de l'organe délibérant du Conseil régional sera traduite par la passation d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 8 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend fin à l'issue des délais fixés au titre des engagements du bénéficiaire.

ARTICLE 9 : PIECES CONTRACTUELLES

La ou les annexe(s) jointe(s) à la présente convention font partie intégrante de celle-ci.

Fait à Toulouse, le vendredi 14 août 2026

POUR LA REGION
Pour la Présidente,

POUR LE BENEFICIAIRE
(nom, signature et cachet)

Signé électroniquement
le mardi 18 août 2026
par Agnès NADOT

Directrice de la Formation et des Parcours Professionnels

Yvan AUGUET

Yvan AUGUET – Président



Direction de la Formation et des
Parcours Professionnels

ANNEXE TECHNIQUE DESRIPTIF DE L'OPERATION SPECIFIQUE

Dispositif Régional ForPro Sup

(Formation Professionnelle dans l'enseignement Supérieur)

UPVD - P26001703

- **Intitulé de l'opération** : « Mise en œuvre des actions de la Formation Professionnelle de l'Enseignement Supérieur au titre de l'année 2026/2027 »
- **Objectif des formations** : Proposer un Programme de Formation Professionnelle Continue dans l'Enseignement Supérieur afin de répondre au mieux aux besoins de formation des publics demandeurs d'emploi, sur le territoire et ce, en lien direct avec l'emploi.
- **Public visé** : Demandeur d'emploi obligatoirement inscrit à France Travail et sorti de formation initiale depuis **plus de 2 ans** (avant la date de commencement de la formation demandée) :
 - Étant préalablement orienté par une structure d'accueil de la région : France Travail, Missions locales, Cap Emploi, CIDFF, Conseils Départementaux, APEC ...
 - Ayant défini et validé un projet professionnel auprès de l'un des réseaux d'accueil,
 - Souhaitant acquérir un diplôme ou une qualification en vue de faciliter leur insertion professionnelle,
 - Possédant les prérequis définis par l'établissement d'enseignement supérieur.
- **Liste des actions de formation et des lieux de réalisation** : jointe en annexe
Les actions doivent se dérouler sur le territoire Occitanie.
- **Effectif**
 - Effectif rémunéré : selon le Règlement régional d'intervention de la rémunération en vigueur à la date d'entrée en formation du stagiaire.
La prise en charge de la protection sociale par la Région s'effectuera aussi selon les termes du Règlement d'Intervention de la Rémunération en vigueur.
- **Participation financière restant à la charge du stagiaire** :
Le stagiaire aura à sa charge le règlement des droits ou frais d'inscription.
Pour le Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires et la Capacité en Droit, la subvention Région couvrira la moitié des droits d'inscriptions restant à la charge du stagiaire.

- **Financement de l'opération**

NIVEAU	EFFECTIF PREVISIONNEL	COUT UNITAIRE TOTAL PAR STAGIAIRE	COUT UNITAIRE PRIS EN CHARGE PAR LA REGION PAR STAGIAIRE
Niveau 5-6-7	60	9 708,86	1 966,00
Niveau 4 dont (-- DAEU)	64	4 200,34	1 150,00
DU	10	2 418,04	1 344,00
Blocs de compétences			
Unités d'Enseignement (UE)			
Nbe de stagiaires pour UE			

*liste des dépenses éligibles pour une subvention de fonctionnement consultable sur le Règlement de Gestion des Financements Régionaux.

ANNEXE FINANCIERE

Dépenses

Libellé du poste de dépense	Dépenses prévisionnelles	Dépenses éligibles
60 - Achats (charges directes)	~	~
Achat matières premières et fournitures :	-	37 825,00 €
Achat de matériel équipement et petits travaux :	-	0,00 €
Achats d'études et prestations de services :	-	0,00 €
Autres achats (précisez) :	-	516,00 €
61 - Services extérieurs (charges directes)	~	~
Sous-traitance générale :	-	0,00 €
Locations :	-	4 166,00 €
Entretiens et réparations :	-	14 751,00 €
Primes d'assurance :	-	540,00 €
Etudes et recherche :	-	5 023,00 €
Autres (précisez) :	-	4 640,00 €
62 - Autres services extérieurs (charges directes)	~	~
Personnel extérieur :	-	2 734,00 €
Rémunération d'intermédiaires et honoraires :	-	631,00 €
Publicité, publication et relations publiques :	-	5 651,00 €
Transport de biens, transport collectif du personnel :	-	1 582,00 €
Déplacements, missions et réceptions :	-	11 182,00 €
Frais postaux et télécommunication :	-	1 857,00 €
Services bancaires :	-	0,00 €
Autres (précisez) :	-	21 435,00 €
63 - Impôts et taxes (charges directes)	~	~
Impôts et taxes sur rémunération :	-	360,00 €
64 - Charges de personnel (charges directes)	~	~
Rémunération des personnels :	-	748 397,00 €
Charges sociales :	-	0,00 €
Autres charges de personnel :	-	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante (charges directes)	~	~
Autres (précisez) :	-	14 244,00 €
	Total dépenses prévisionnelles	Total dépenses éligibles
	-	875 534,00 €

Recettes

Libellé du poste de recette	Recettes prévisionnelles	Recettes
Aides publiques	~	~
Union européenne - FSE :	-	114 669,00 €
Région Occitanie :	-	205 000,00 €
Autres aides publiques :	-	536 954,00 €
Ventes de produits finis, Marchandises, Prestations de services	~	~
recettes propres :	-	18 910,00 €
Autofinancement	~	~
Autofinancement calculé :	-	1,00 €
	Total recettes prévisionnelles	Total recettes
	-	875 534,00 €

LISTE DES FORMATIONS

Université de Perpignan Via Domitia - Service Formation Continue et Alternance

N° d'action	Intitulé de l'action	Numéro de composante	Nature de la composante	Intitulé de la composante	CERTIFINFO	RNCP	Filières	Modalités pédagogiques	Niveau de la formation à la sortie	Volume d'heures en centre	Volume d'heures en entreprise	Commune du lieu de formation
26F0015	Diplôme niveau 4	01	Formation certifiante	Certificat de capacité en droit -CAPA - Narbonne	117899	39823	F26 - Formations d'insertion	Formation entièrement présente	4	210	35	NARBONNE
26F0015	Diplôme niveau 4	02	Formation certifiante	Certificat de capacité en droit - CAPA - Perpignan	117899	39823	F26 - Formations d'insertion	Formation entièrement présente	4	210	35	PERPIGNAN
26F0015	Diplôme niveau 4	04	Formation certifiante	DAEU A Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires - Option Lettres - Narbonne	118300	40181	F26 - Formations d'insertion	Formation entièrement présente	4	370	0	NARBONNE
26F0015	Diplôme niveau 4	05	Formation certifiante	DAEU A Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires - Option Lettres - Perpignan	118300	40181	F26 - Formations d'insertion	Formation entièrement présente	4	370	0	PERPIGNAN
26F0015	Diplôme niveau 4	06	Formation certifiante	DAEU B Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires - Option Sciences - Perpignan	118302	40181	F26 - Formations d'insertion	Formation entièrement présente	4	370	0	PERPIGNAN
26F0015	Diplôme niveau 4	07	Formation certifiante	DAEU A Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires - Option Lettres - Prades	118300	40181	F26 - Formations d'insertion	Formation entièrement présente	4	370	0	PRADES

N° d'action	Intitulé de l'action	Numéro de composante	Nature de la composante	Intitulé de la composante	CERTIF INFO	RNCP	Filières	Modalités pédagogiques	Niveau de la formation à la sortie	Volume d'heures en centre	Volume d'heures en entreprise	Commune du lieu de formation
26F0015	Diplôme niveau 4	08	Formation certifiante	DAEU B Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires - Option Sciences - A distance	118302	40181	F26 - Formations d'insertion	Formation entière remette à distance	4	300	0	PERPIGNAN
26F0015	Diplôme niveau 4	09	Formation professionnalissante	Diplôme Universitaire (DU) Remise à niveau pour accès aux études supérieures scientifiques - Perpignan			F26 - Formations d'insertion	Formation entière remette prése ntiell e	4	245	0	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	01	Formation certifiante	Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) 2 - Carrières Juridiques (CJ) - parcours associations et entreprises (EA)	119953	41549	F18 - Banque, finance, assurance, juridique	Formation entière remette prése ntiell e	5	535	280	NARBONNE
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	03	Formation certifiante	Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) 2 - Techniques de Commercialisation (TC) - parcours marketing et management du point de vente	120045	41624	F15 - Gestion, administration	Formation entière remette prése ntiell e	5	752	280	CARCASSONNE
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	04	Formation certifiante	Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) 2 - Gestion des Entreprises et des Administrations - Parcours Gestion entrepreneuriat et management d'activités (GEA GEMA)	119985	41564	F15 - Gestion, administration	Formation entière remette prése ntiell e	5	843	280	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	05	Formation certifiante	Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) 2 - Gestion des Entreprises et des Administrations - Parcours Gestion comptable, fiscale et financière (GEA GCFF)	119984	41563	F15 - Gestion, administration	Formation entière remette prése ntiell e	5	843	280	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	06	Formation certifiante	Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) 2 - Gestion des Entreprises et des Administrations - Parcours Gestion et pilotage des ressources humaines (GEA GPRH)	120022	41565	F15 - Gestion, administration	Formation entière remette prése ntiell e	5	843	280	PERPIGNAN

N° d'action	Intitulé de l'action	Numéro de composante	Nature de la composante	Intitulé de la composante	CERTIFINFO	RNCP	Filières	Modalités pédagogiques	Niveau de la formation à la sortie	Volume d'heures en centre	Volume d'heures en entreprise	Commune du lieu de formation
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	07	Formation professionnalisante	Diplôme d'Université (DU) Gestion Projets dans l'Economie Sociale et Solidaire (GPSS) Revenu Ecologique Jeune			F23 - Sanitaire et social	Formation entièrement présente	5	260	0	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	09	Formation certifiante	Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) 2 - Management de la Logistique et Transport (MLT) - Parcours mobilité et supply chain durables Revenu Ecologique Jeune	119980	41590	F11 - Transport, logistique	Formation entièrement présente	5	800	280	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	10	Formation certifiante	Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) 3 - Génie biologique - Parcours Sciences de l'environnement et écotechnologies Revenu Ecologique Jeune	120000	41568	F01 - Agriculture, aquaculture, pêche	Formation entièrement présente	6	520	420	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	100	Formation certifiante	Master 2 Justice, procès et procédures - Parcours Contentieux nationaux, européens et transfrontaliers	115659	38198	F18 - Banque, finance, assurance, juridique	Formation entièrement présente	7	312	840	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	101	Formation certifiante	Master 1 Administration publique	115597	38176	F18 - Banque, finance, assurance, juridique	Formation entièrement présente	6	488	560	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	102	Formation certifiante	Master 2 Administration publique - Parcours Carrières de droit public	115597	38176	F18 - Banque, finance, assurance, juridique	Formation entièrement présente	7	261	840	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	103	Formation certifiante	Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) 2 - Génie biologique - Parcours Sciences de l'environnement et écotechnologies Revenu Ecologique Jeune	120000	41568	F01 - Agriculture, aquaculture, pêche	Formation entièrement présente	5	680	280	PERPIGNAN

N° d'action	Intitulé de l'action	Numéro de composante	Nature de la composante	Intitulé de la composante	CERTIFINFO	RNCP	Filières	Modalités pédagogiques	Niveau de la formation à la sortie	Volume d'heures en centre	Volume d'heures en entreprise	Commune du lieu de formation
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	104	Formation certifiante	Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) 2 - Génie biologique - Parcours Agronomie Revenu Ecologique Jeune	119996	41566	F01 - Agriculture, aquaculture, pêche	Formation entière présente	5	680	280	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	105	Formation certifiante	Master 1 Energie solaire - Parcours Procédés et Matériaux pour le Solaire Revenu Ecologique Jeune	111811	36934	F04 - Energie, électricité, systèmes embarqués	Formation entière présente	6	572	140	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	106	Formation certifiante	Master 1 Sociologie Pratiques réflexives et émancipatrices de l'intervention sociale Revenu Ecologique Jeune	117751	39691	F23 - Sanitaire et social	Formation entière présente	6	235	560	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	108	Formation certifiante	Licence 3 Sciences de la vie - Parcours Biologie intégrative Revenu Ecologique Jeune	117473	39517	F01 - Agriculture, aquaculture, pêche	Formation entière présente	6	484	105	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	109	Formation certifiante	Licence 3 sciences, technologies, santé mention sciences de la vie et de la Terre	118285	40115	F01 - Agriculture, aquaculture, pêche	Formation entière présente	6	441,5	90	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	11	Formation certifiante	Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) 3 - Génie biologique - Parcours Agronomie Revenu Ecologique Jeune	119996	41566	F01 - Agriculture, aquaculture, pêche	Formation entière présente	6	624	420	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	110	Formation certifiante	Master 1 Biodiversité, écologie, évolution - Parcours Biodiversité et développement durable Revenu Ecologique Jeune	117067	39185	F01 - Agriculture, aquaculture, pêche	Formation entière présente	6	489,5	420	PERPIGNAN

N° d'action	Intitulé de l'action	Numéro de composante	Nature de la composante	Intitulé de la composante	CERTIFINFO	RNCP	Filières	Modalités pédagogiques	Niveau de la formation à la sortie	Volume d'heures en centre	Volume d'heures en entreprise	Commune du lieu de formation
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	111	Formation certifiante	Master 2 Biodiversité, écologie, évolution - Parcours Biodiversité et développement durable Revenu Ecologique Jeune	117067	39185	F01 - Agriculture, aquaculture, pêche	Formation entièrement présente	7	339	700	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	112	Formation certifiante	Master 1 Sciences de la Mer Revenu Ecologique Jeune	105919	38563	F01 - Agriculture, aquaculture, pêche	Formation entièrement présente	6	506	280	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	113	Formation certifiante	Master 2 Sciences de la Mer Revenu Ecologique Jeune	105919	38563	F01 - Agriculture, aquaculture, pêche	Formation entièrement présente	7	350	700	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	114	Formation certifiante	Master 1 Droit de l'environnement et de l'urbanisme Parcours Droit de l'urbanisme et du développement durable Revenu Ecologique Jeune	115696	38165	F18 - Banque, finance, assurance, juridique	Formation entièrement présente	6	324	560	NARBONNE
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	115	Formation certifiante	Master 2 Droit de l'environnement et de l'urbanisme Parcours Droit de l'urbanisme et du développement durable Revenu Ecologique Jeune	115696	38165	F18 - Banque, finance, assurance, juridique	Formation entièrement présente	7	339	840	NARBONNE
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	116	Formation certifiante	DEUST - Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Technique 2 - Métiers de la forme	112433	35950	F24 - Sport, animation, loisirs	Formation entièrement présente	5	427	250	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	117	Formation certifiante	Licence 3 sciences et techniques des activités physiques et sportives mention Activités physiques adaptées et santé	112480	35944	F24 - Sport, animation, loisirs	Formation entièrement présente	6	470	140	FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA

N° d'action	Intitulé de l'action	Numéro de composante	Nature de la composante	Intitulé de la composante	CERTIFINFO	RNCP	Filières	Modalités pédagogiques	Niveau de la formation à la sortie	Volume d'heures en centre	Volume d'heures en entreprise	Commune du lieu de formation
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	118	Formation certifiante	Licence 3 sciences et techniques des activités physiques et sportives mention Education et motricité	112479	35972	F24 - Sport, animation, loisirs	Formation entière remplace partielle	6	527	50	FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	119	Formation certifiante	Licence 3 sciences et techniques des activités physiques et sportives mention Entraînement Sportif	112480	35946	F24 - Sport, animation, loisirs	Formation entière remplace partielle	6	516	200	FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	12	Formation certifiante	Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) 3 - Génie Industrielle et Maintenance - Parcours Management, Méthodes et Maintenance Innovante (3MI)	120018	41601	F10 - Appui à la production industrielle	Formation entière remplace partielle	6	713	420	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	120	Formation certifiante	Licence 3 sciences et techniques des activités physiques et sportives mention Management du sport	112482	35945	F24 - Sport, animation, loisirs	Formation entière remplace partielle	6	500	140	FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	121	Formation certifiante	Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) 2 - Carrières Juridiques (CJ) - parcours patrimoine et finance	119954	41550	F18 - Banque, finance, assurance, juridique	Formation entière remplace partielle	5	614	280	NARBONNE
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	122	Formation certifiante	Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) 3 - Carrières Juridiques (CJ) - parcours patrimoine et finance	119954	41550	F18 - Banque, finance, assurance, juridique	Formation entière remplace partielle	6	614	420	NARBONNE
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	123	Formation certifiante	Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) 2 - Techniques de Commercialisation (TC) parcours marketing digital, e-business et entrepreneuriat	120044	41623	F15 - Gestion, administration	Formation entière remplace partielle	5	752	280	CARCASSONNE

N° d'action	Intitulé de l'action	Numéro de composante	Nature de la composante	Intitulé de la composante	CERTIFINFO	RNCP	Filières	Modalités pédagogiques	Niveau de la formation à la sortie	Volume d'heures en centre	Volume d'heures en entreprise	Commune du lieu de formation
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	124	Formation certifiante	Master 1 Gestion de Production, Logistique, Achats	112491	35921	F11 - Transport, logistique	Formation entièrement présente	6	462,5	420	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	125	Formation certifiante	Master 1 Etudes culturelles Parcours : Interprétation et Valorisation des Environnements	119796	41502	F22 - Spectacle, communication, édition	Formation entièrement à distance	6	264	560	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	126	Formation certifiante	Master 1 Civilisation Cultures et société - parcours Histoire et sociologie	117362	39426	F22 - Spectacle, communication, édition	Formation entièrement à distance	6	276	560	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	127	Formation certifiante	Master 2 Etudes culturelles Parcours : Interprétation et Valorisation des Environnements	119796	41502	F22 - Spectacle, communication, édition	Formation entièrement à distance	7	160	840	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	128	Formation certifiante	Master 2 Civilisation Cultures et société - parcours Histoire et sociologie	117362	39426	F22 - Spectacle, communication, édition	Formation entièrement à distance	7	228	840	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	129	Formation certifiante	Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) 2 - Management de la Logistique et Transport (MLT) - Parcours mobilité et supply chain connectés	119982	41589	F11 - Transport, logistique	Formation entièrement présente	5	800	280	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	13	Formation certifiante	Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) 3 - Génie Industrielle et Maintenance - Parcours Ingénierie des Systèmes Pluritechniques (ISP)	120017	41576	F10 - Appui à la production industrielle	Formation entièrement présente	6	703	420	PERPIGNAN

N° d'action	Intitulé de l'action	Numéro de composante	Nature de la composante	Intitulé de la composante	CERTIFINFO	RNCP	Filières	Modalités pédagogiques	Niveau de la formation à la sortie	Volume d'heures en centre	Volume d'heures en entreprise	Commune du lieu de formation
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	130	Formation certifiante	Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) 3 - Management de la Logistique et Transport (MLT) - Parcours mobilité et supply chain connectées	119982	41589	F11 - Transport, logistique	Formation entière remonte présente	6	633	420	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	131	Formation certifiante	Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) 3 - Techniques de Commercialisation (TC) parcours marketing digital, e-business et entrepreneuriat	120044	41623	F15 - Gestion, administration	Formation entière remonte présente	6	686	420	CARCASSONNE
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	132	Formation certifiante	Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) 3 - Science des données - Parcours Exploration et Modélisation Statistique (EMS)	120037	41616	F16 - Numérique	Formation entière remonte présente	6	647	420	CARCASSONNE
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	133	Formation certifiante	Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) 2 - Génie chimique, Génie des procédés - Parcours Conception des Procédés et Innovation technologique (CPIT)	120001	41569	F10 - Appui à la production industrielle	Formation entière remonte présente	5	828	280	NARBONNE
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	134	Formation certifiante	Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) 3 - Génie chimique, Génie des procédés - Parcours Conception des Procédés et Innovation technologique (CPIT)	120001	41569	F10 - Appui à la production industrielle	Formation entière remonte présente	6	641	420	NARBONNE
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	135	Formation certifiante	Licence 3 Électronique, énergie électrique, automatique Revenu Ecologique Jeune	116816	38975	F04 - Énergie, électricité, systèmes embarqués	Formation entière remonte présente	6	537	280	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	136	Formation certifiante	Licence 3 Histoire	119129	40740	F22 - Spectacle, communication, édition	Formation entière remonte présente	6	602	420	PERPIGNAN

N° d'action	Intitulé de l'action	Numéro de composante	Nature de la composante	Intitulé de la composante	CERTIF INFO	RNCP	Filières	Modalités pédagogiques	Niveau de la formation à la sortie	Volume d'heures en centre	Volume d'heures en entreprise	Commune du lieu de formation
26F0 016	Diplôme niveau 5 6 7	138	Formation certifiante	Licence 3 arts, lettres, langues mention lettres - 2 parcours lettres / théâtre	118279	40114	F22 - Spectacle, communication, édition	Formation entière remplit prérequis	6	552	420	PERPIGNAN
26F0 016	Diplôme niveau 5 6 7	139	Formation certifiante	Master 1 Sciences et techniques des activités physiques et sportives Entraînement et optimisation de la performance sportive (EOPS) - Parcours Altitude et Performance	116456	38698	F24 - Sport, animation, loisirs	Formation entière remplit prérequis	6	308	308	FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA
26F0 016	Diplôme niveau 5 6 7	14	Formation certifiante	Licence professionnelle mention activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier	118527	40291	F18 - Banque, finance, assurance, juridique	Formation entière remplit prérequis	6	436	420	NARBONNE
26F0 016	Diplôme niveau 5 6 7	140	Formation certifiante	Master 1 Activités Physiques Adaptées et Santé (APA-S) - Parcours Maladies chroniques	116453	38697	F24 - Sport, animation, loisirs	Formation entière remplit prérequis	6	350	150	FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA
26F0 016	Diplôme niveau 5 6 7	141	Formation certifiante	Master 1 Histoire de l'art Parcours Métiers du Patrimoine	119530	41176	F22 - Spectacle, communication, édition	Formation entière remplit prérequis	6	420	560	PERPIGNAN
26F0 016	Diplôme niveau 5 6 7	142	Formation certifiante	Master 1 Activités Physiques Adaptées et Santé (APA-S) - Parcours de soins innovants et activité physique adaptée	116453	38697	F24 - Sport, animation, loisirs	Formation entière remplit prérequis	6	350	150	FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA
26F0 016	Diplôme niveau 5 6 7	143	Formation certifiante	Master 1 Histoire de l'art Parcours Histoire de l'Art et Patrimoines	119530	41176	F22 - Spectacle, communication, édition	Formation entière remplit prérequis	6	405	560	PERPIGNAN

N° d'action	Intitulé de l'action	Numéro de composante	Nature de la composante	Intitulé de la composante	CERTIF INFO	RNCP	Filières	Modalités pédagogiques	Niveau de la formation à la sortie	Volume d'heures en centre	Volume d'heures en entreprise	Commune du lieu de formation
26F0 016	Diplôme niveau 5 6 7	144	Formation certifiante	Master 2 Activités Physiques Adaptées et Santé (APA-S) - Parcours Maladies chroniques	116453	38697	F24 - Sport, animation, loisirs	Formation entièrement présente	7	152	550	FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA
26F0 016	Diplôme niveau 5 6 7	145	Formation certifiante	Master 2 Activités Physiques Adaptées et Santé (APA-S) - Parcours de soins innovants et activité physique adaptée	116453	38697	F24 - Sport, animation, loisirs	Formation entièrement présente	7	152	550	FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA
26F0 016	Diplôme niveau 5 6 7	146	Formation certifiante	Master 2 Histoire de l'art Parcours Histoire de l'Art et Patrimoines	119530	41176	F22 - Spectacle, communication, édition	Formation entièrement présente	7	155	840	PERPIGNAN
26F0 016	Diplôme niveau 5 6 7	147	Formation certifiante	Master 2 Sciences et techniques des activités physiques et sportives Entraînement et optimisation de la performance sportive (EOPS) - Parcours Altitude et Performance	116456	38698	F24 - Sport, animation, loisirs	Formation entièrement présente	7	220	492	FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA
26F0 016	Diplôme niveau 5 6 7	148	Formation certifiante	Master 2 Histoire de l'art Parcours Métiers du Patrimoine	119530	41176	F22 - Spectacle, communication, édition	Formation entièrement présente	7	413	840	PERPIGNAN
26F0 016	Diplôme niveau 5 6 7	149	Formation certifiante	Master 2 Droit de l'immobilier - Parcours Estimation des biens fonciers	115669	38195	F18 - Banque, finance, assurance, juridique	Formation entièrement présente	7	333	840	NARBONNE
26F0 016	Diplôme niveau 5 6 7	15	Formation certifiante	Licence professionnelle mention activités juridiques : métiers du droit privé Parcours Droit viticole	118160	40076	F18 - Banque, finance, assurance, juridique	Formation mixte	6	430	420	NARBONNE

N° d'action	Intitulé de l'action	Numéro de composante	Nature de la composante	Intitulé de la composante	CERTIFINFO	RNCP	Filières	Modalités pédagogiques	Niveau de la formation à la sortie	Volume d'heures en centre	Volume d'heures en entreprise	Commune du lieu de formation
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	150	Formation certifiante	Master 2 Administration publique - Parcours Expertise des territoires	115597	38176	F18 - Banque, finance, assurance, juridique	Formation entière remplit présentiel	7	251	840	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	151	Formation certifiante	DEUST - Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Technique 2 - pratique et gestion des Activités Physiques Sportives et de loisirs (APSL) pour séniors	112432	35954	F24 - Sport, animation, loisirs	Formation entière remplit présentiel	5	302	180	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	152	Formation certifiante	Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) 2 - Science des données - Parcours Exploration et Modélisation Statistique (EMS)	120037	41616	F16 - Numérique	Formation entière remplit présentiel	5	487	280	CARCASSONNE
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	153	Formation certifiante	Licence 3 chimie	116446	38701	F10 - Appui à la production industrielle	Formation entière remplit présentiel	6	503,5	0	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	154	Formation professionnalisante	Diplôme d'Université (DU) Rétrofit-véhicules électriques 2 parcours Automobile/Bateau Revenu Ecologique Jeune			F04 - Energie, électricité, systèmes embarqués	Formation entière remplit présentiel	5	70	0	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	155	Formation certifiante	Master 1 Histoire de l'art Parcours Archéologie et préservation du patrimoine maritime (APPM)	119530	41176	F22 - Spectacle, communication, édition	Formation entière remplit présentiel	6	351	15	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	156	Formation certifiante	Licence 3 Langues Etrangères Appliquées	117034	39173	F22 - Spectacle, communication, édition	Formation entière remplit présentiel	6	608	210	PERPIGNAN

N° d'action	Intitulé de l'action	Numéro de composante	Nature de la composante	Intitulé de la composante	CERTIF INFO	RNCP	Filières	Modalités pédagogiques	Niveau de la formation à la sortie	Volume d'heures en centre	Volume d'heures en entreprise	Commune du lieu de formation
26F0 016	Diplôme niveau 5 6 7	16	Formation certifiante	Licence professionnelle mention assurance, banque, finance : chargé de clientèle	118413	40193	F18 - Banque, finance, assurance, juridique	Formation entière présente	6	450	420	PERPIGNAN
26F0 016	Diplôme niveau 5 6 7	17	Formation certifiante	Licence professionnelle Métiers de l'énergie, de l'environnement et du génie climatique Parcours : Technologies du Froid et Énergies Renouvelables (TEFER) Revenu Ecologique Jeune	118143	40071	F04 - Énergie, électricité, systèmes embarqués	Formation entière présente	6	506	455	PERPIGNAN
26F0 016	Diplôme niveau 5 6 7	19	Formation certifiante	Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) 3 - Gestion des Entreprises et des Administrations Option Gestion comptable, fiscale et financière (GEA GCFF)	119984	41563	F15 - Gestion, administration	Formation entière présente	6	654	420	PERPIGNAN
26F0 016	Diplôme niveau 5 6 7	20	Formation certifiante	Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) 3 - Gestion des Entreprises et des Administrations - Parcours Gestion entrepreneuriat et management d'activités (GEA GEMA)	119985	41564	F15 - Gestion, administration	Formation entière présente	6	654	420	PERPIGNAN
26F0 016	Diplôme niveau 5 6 7	22	Formation certifiante	Licence professionnelle mention métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux.	118275	40102	F16 - Numérique	Formation entière présente	6	527	420	PERPIGNAN
26F0 016	Diplôme niveau 5 6 7	23	Formation certifiante	Licence professionnelle Intervention sociale : Insertion et réinsertion sociale et professionnelle Parcours Accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle (AISP)	118131	40066	F23 - Sanitaire et social	Formation entière présente	6	434	560	PERPIGNAN
26F0 016	Diplôme niveau 5 6 7	25	Formation certifiante	Licence professionnelle mention guide conférencier	118655	40326	F20 - Tourisme, hôtellerie, restauration	Formation entière présente	6	458	420	NARBONNE

N° d'action	Intitulé de l'action	Numéro de composante	Nature de la composante	Intitulé de la composante	CERTIFINFO	RNCP	Filières	Modalités pédagogiques	Niveau de la formation à la sortie	Volume d'heures en centre	Volume d'heures en entreprise	Commune du lieu de formation
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	26	Formation certifiante	Licence professionnelle Métiers du tourisme et des loisirs - parcours management hôtellerie de plein air (MHPA)	118835	40497	F20 - Tourisme, hôtellerie, restauration	Formation entièrement présente	6	392	420	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	27	Formation certifiante	Licence professionnelle mention métiers du tourisme : communication et valorisation des territoires - parcours Tourisme d'affaires, festivaliers et territoires (TAFT)	118792	40439	F20 - Tourisme, hôtellerie, restauration	Formation entièrement présente	6	458	420	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	29	Formation certifiante	Master 2 Monnaie, Banque, Finance, Assurance - Parcours Métiers du conseil en banque, assurance, gestion patrimoniale et des fonctions supports (MBFA)	116123	38542	F18 - Banque, finance, assurance, juridique	Formation entièrement présente	7	408	560	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	30	Formation certifiante	Master 2 Droit des Affaires - Parcours Droit économique et du marché, national et international	115692	38159	F18 - Banque, finance, assurance, juridique	Formation entièrement présente	7	344	840	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	31	Formation certifiante	Master 2 Energie solaire - Parcours Procédés et Matériaux pour le Solaire Revenu Ecologique Jeune	111811	36934	F04 - Energie, électricité, systèmes embarqués	Formation entièrement présente	7	279	700	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	33	Formation certifiante	Master 2 Urbanisme et aménagement Parcours Urbanisme, Habitat et Aménagement (UHA) Revenu Ecologique Jeune	118110	40019	F15 - Gestion, administration	Formation entièrement présente	7	360	840	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	34	Formation certifiante	Master 2 Management Administration des Entreprises Parcours Contrôle de Gestion et Direction Financière	112486	35916	F15 - Gestion, administration	Formation entièrement présente	7	400	560	PERPIGNAN

N° d'action	Intitulé de l'action	Numéro de composante	Nature de la composante	Intitulé de la composante	CERTIFINFO	RNCP	Filières	Modalités pédagogiques	Niveau de la formation à la sortie	Volume d'heures en centre	Volume d'heures en entreprise	Commune du lieu de formation
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	35	Formation certifiante	Master 2 Management et Commerce international Parcours : International Trade and Marketing	112485	35915	F15 - Gestion, administration	Formation entière remplit prérequis	7	360	560	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	36	Formation certifiante	Master 2 Sociologie Pratiques réflexives et émancipatrices de l'intervention sociale	117751	39691	F23 - Sanitaire et social	Formation entière remplit prérequis	7	350	840	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	39	Formation certifiante	Master 2 Tourisme Parcours Management des destinations et opérateurs touristiques (MDOT)	117040	39172	F20 - Tourisme, hôtellerie, restauration	Formation entière remplit prérequis	7	372	840	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	40	Formation certifiante	Master 2 Tourisme Parcours Tourism Economics and Management (TEM)	117040	39172	F20 - Tourisme, hôtellerie, restauration	Formation entière remplit prérequis	7	328	840	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	42	Formation certifiante	Licence professionnelle mention métiers de l'information : métiers du journalisme et de la presse - parcours photojournalisme, médias numériques et images audiovisuelles	118555	40296	F22 - Spectacle, communication, édition	Formation entière remplit prérequis	6	449	420	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	43	Formation certifiante	Master 2 Gestion de Production, Logistique, Achats Parcours Achats	112491	35921	F11 - Transport, logistique	Formation entière remplit prérequis	7	365	560	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	44	Formation certifiante	Licence professionnelle mention métiers des administrations et collectivités territoriales	118522	40297	F15 - Gestion, administration	Formation entière remplit prérequis	6	420	420	PERPIGNAN

N° d'action	Intitulé de l'action	Numéro de composante	Nature de la composante	Intitulé de la composante	CERTIFINFO	RNCP	Filières	Modalités pédagogiques	Niveau de la formation à la sortie	Volume d'heures en centre	Volume d'heures en entreprise	Commune du lieu de formation
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	45	Formation certifiante	Licence professionnelle Intervention Sociale : Insertion et réinsertion sociale et professionnelle Parcours Action Collective et Développement Social (ACDS)	118131	40066	F23 - Sanitaire et social	Formation entièrement présente	6	434	560	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	46	Formation certifiante	Master 2 Management Administration des Entreprises Parcours Innovation et Marketing Digital	112486	35916	F15 - Gestion, administration	Formation entièrement présente	7	400	560	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	47	Formation certifiante	Master 2 Management Administration des Entreprises Parcours Administration des Ressources Humaines	112486	35916	F15 - Gestion, administration	Formation entièrement présente	7	400	560	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	48	Formation certifiante	Master 2 Gestion de Production, Logistique, Achats Parcours Multimodalité et supply chain mondiale	112491	35921	F11 - Transport, logistique	Formation entièrement présente	7	370	560	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	49	Formation certifiante	Master 2 Tourisme Parcours management des activités culturelles et touristiques (MACT)	117040	39172	F20 - Tourisme, hôtellerie, restauration	Formation entièrement présente	7	372	910	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	50	Formation certifiante	Licence 3 arts, lettres, langues mention musicologie - 2 parcours composition à l'image / instrumental	118791	40462	F22 - Spectacle, communication, édition	Formation entièrement présente	6	673	420	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	51	Formation certifiante	Licence 3 Sociologie	117746	39694	F23 - Sanitaire et social	Formation entièrement présente	6	540	420	PERPIGNAN

N° d'action	Intitulé de l'action	Numéro de composante	Nature de la composante	Intitulé de la composante	CERTIFINFO	RNCP	Filières	Modalités pédagogiques	Niveau de la formation à la sortie	Volume d'heures en centre	Volume d'heures en entreprise	Commune du lieu de formation
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	52	Formation certifiante	Licence 3 sciences humaines et sociales mention géographie et aménagement	119216	40979	F15 - Gestion, administration	Formation entière remplit prérequis	6	546	420	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	53	Formation certifiante	Licence 3 arts, lettres, langues mention langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	118284	40120	F22 - Spectacle, communication, édition	Formation entière remplit prérequis	6	540	35	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	54	Formation certifiante	Licence 3 Physique - Parcours Sciences pour l'Ingénieur (SPI)	116869	38978	F04 - Energie, électricité, systèmes embarqués	Formation entière remplit prérequis	6	571,5	280	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	56	Formation certifiante	Licence 3 Administration Economique et Sociale (AES)	112461	35923	F15 - Gestion, administration	Formation entière remplit prérequis	6	650	420	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	57	Formation certifiante	Licence 3 Economie et Gestion - Parcours Économie Managériale	116848	39018	F15 - Gestion, administration	Formation entière remplit prérequis	6	482	140	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	58	Formation certifiante	Licence 3 Economie et Gestion - Parcours Sciences de Gestion	116848	39018	F15 - Gestion, administration	Formation entière remplit prérequis	6	482	140	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	59	Formation certifiante	Licence 3 Economie et Gestion - Parcours Management du Tourisme	116848	39018	F20 - Tourisme, hôtellerie, restauration	Formation entière remplit prérequis	6	454	140	PERPIGNAN

N° d'action	Intitulé de l'action	Numéro de composante	Nature de la composante	Intitulé de la composante	CERTIFINFO	RNCP	Filières	Modalités pédagogiques	Niveau de la formation à la sortie	Volume d'heures en centre	Volume d'heures en entreprise	Commune du lieu de formation
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	61	Formation certifiante	Licence 3 Droit Parcours Droit privé	115610	38186	F18 - Banque, finance, assurance, juridique	Formation entière remplit prérequis	6	504	35	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	62	Formation certifiante	Licence 3 Droit Parcours Droit Public	115610	38186	F18 - Banque, finance, assurance, juridique	Formation entière remplit prérequis	6	504	35	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	63	Formation certifiante	Licence 3 Droit Parcours Droit Privé	115610	38186	F18 - Banque, finance, assurance, juridique	Formation entière remplit prérequis	6	504	35	NARBONNE
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	64	Formation certifiante	Licence 3 Droit Parcours Droit Public	115610	38186	F18 - Banque, finance, assurance, juridique	Formation entière remplit prérequis	6	504	35	NARBONNE
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	67	Formation certifiante	Master 2 Management Administration des Entreprises - Parcours Management des Organisations	112486	35916	F15 - Gestion, administration	Formation entière remplit prérequis	7	400	560	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	68	Formation certifiante	Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) 3 - Management de la Logistique et Transport (MLT) - Parcours mobilité et supply chain durables Revenu Ecologique Jeune	119980	41590	F11 - Transport, logistique	Formation entière remplit prérequis	6	633	420	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	69	Formation certifiante	Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) 3 - Carrières Juridiques (CJ) - parcours entreprise et association	119953	41549	F18 - Banque, finance, assurance, juridique	Formation entière remplit prérequis	6	444	420	NARBONNE

N° d'action	Intitulé de l'action	Numéro de composante	Nature de la composante	Intitulé de la composante	CERTIFINFO	RNCP	Filières	Modalités pédagogiques	Niveau de la formation à la sortie	Volume d'heures en centre	Volume d'heures en entreprise	Commune du lieu de formation
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	70	Formation certifiante	Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) 3 - Techniques de Commercialisation (TC) parcours marketing et management du point de vente	120045	41624	F15 - Gestion, administration	Formation entière remplit prése	6	686	420	CARCASSONNE
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	71	Formation certifiante	Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) 3 - Gestion des Entreprises et des Administrations - Parcours Gestion et pilotage des ressources humaines (GEA GPRH)	120022	41565	F15 - Gestion, administration	Formation entière remplit prése	6	655	420	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	72	Formation certifiante	Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) 2 - Génie Industrielle et Maintenance - Parcours Management, Méthodes et Maintenance Innovante (3MI)	120018	41601	F10 - Appui à la production industrielle	Formation entière remplit prése	5	670	280	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	73	Formation certifiante	Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) 2 - Génie Industrielle et Maintenance - Parcours Ingénierie des Systèmes Pluritechniques (ISP)	120017	41576	F10 - Appui à la production industrielle	Formation entière remplit prése	5	670	280	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	74	Formation certifiante	Master 1 Monnaie, Banque, Finance, Assurance - Parcours Métiers du conseil en banque, assurance, gestion patrimoniale et des fonctions supports (MBFA)	116123	38542	F18 - Banque, finance, assurance, juridique	Formation entière remplit prése	6	460	560	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	75	Formation certifiante	Master 1 Droit des Affaires Parcours : Droit économique et du marché, national et international	115692	38159	F18 - Banque, finance, assurance, juridique	Formation entière remplit prése	6	460	560	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	76	Formation certifiante	Master 1 Urbanisme et aménagement Parcours : Urbanisme, Habitat et Aménagement (UHA) Revenu Ecologique Jeune	118110	40019	F15 - Gestion, administration	Formation entière remplit prése	6	391	560	PERPIGNAN

N° d'action	Intitulé de l'action	Numéro de composante	Nature de la composante	Intitulé de la composante	CERTIFINFO	RNCP	Filières	Modalités pédagogiques	Niveau de la formation à la sortie	Volume d'heures en centre	Volume d'heures en entreprise	Commune du lieu de formation
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	77	Formation certifiante	Master 1 Management Administration des Entreprises	112486	35916	F15 - Gestion, administration	Formation entière remplit prése	6	358	455	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	78	Formation certifiante	Master 1 Management et Commerce international Parcours : International Trade and Marketing	112485	35915	F15 - Gestion, administration	Formation entière remplit prése	6	367,5	420	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	79	Formation certifiante	Master 1 Tourisme	117040	39172	F20 - Tourisme, hôtellerie, restauration	Formation entière remplit prése	6	400	560	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	80	Formation certifiante	Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) 3 - Science des Données - Parcours visualisation, conception d'outils décisionnels (VCOD)	120038	41617	F16 - Numérique	Formation entière remplit prése	6	487	420	CARCASSONNE
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	81	Formation certifiante	Licence 3 Histoire de l'art et archéologie - 2 parcours : Histoire de l'art / Archéologie	118869	40546	F22 - Spectacle, communication, édition	Formation entière remplit prése	6	508	420	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	82	Formation certifiante	Licence 3 Physique - Parcours Physique-Chimie	116869	38978	F10 - Appui à la production industrielle	Formation entière remplit prése	6	566,5	175	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	83	Formation certifiante	Licence 3 sciences, technologies, santé mention informatique	118290	40116	F16 - Numérique	Formation entière remplit prése	6	515,5	210	PERPIGNAN

N° d'action	Intitulé de l'action	Numéro de composante	Nature de la composante	Intitulé de la composante	CERTIF INFO	RNCP	Filières	Modalités pédagogiques	Niveau de la formation à la sortie	Volume d'heures en centre	Volume d'heures en entreprise	Commune du lieu de formation
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	84	Formation certifiante	Master 1 Électronique, énergie électrique, automatique - Parcours : Intelligence artificielle et automatique avancée pour l'énergie	116448	38687	F04 - Énergie, électricité, systèmes embarqués	Formation entièrement présente	6	507	140	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	85	Formation certifiante	Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) 2 - Science des Données - Parcours visualisation, conception d'outils décisionnels (VCOD)	120038	41617	F16 - Numérique	Formation entièrement présente	5	647	280	CARCASSONNE
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	86	Formation certifiante	Master 2 Électronique, énergie électrique, automatique - Parcours : Intelligence artificielle et automatique avancée pour l'énergie	116448	38687	F04 - Énergie, électricité, systèmes embarqués	Formation entièrement présente	7	274	840	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	87	Formation certifiante	Master 1 Calcul haute performance, simulation	117229	39279	F16 - Numérique	Formation entièrement présente	6	494	245	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	88	Formation certifiante	Master 2 Calcul haute performance, simulation	117229	39279	F16 - Numérique	Formation entièrement présente	7	258	560	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	89	Formation certifiante	Master 1 Histoire de l'art Parcours Archéologie et préservation du patrimoine maritime (APPM)	119530	41176	F22 - Spectacle, communication, édition	Formation entièrement présente	6	414	560	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	90	Formation certifiante	Master 2 Histoire de l'art Parcours Archéologie et préservation du patrimoine maritime (APPM)	119530	41176	F22 - Spectacle, communication, édition	Formation entièrement présente	7	329	840	PERPIGNAN

N° d'action	Intitulé de l'action	Numéro de composante	Nature de la composante	Intitulé de la composante	CERTIFINFO	RNCP	Filières	Modalités pédagogiques	Niveau de la formation à la sortie	Volume d'heures en centre	Volume d'heures en entreprise	Commune du lieu de formation
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	91	Formation certifiante	Master 1 Archéologie Parcours Quaternaire, Paléontologie et Préhistoire	119132	40717	F22 - Spectacle, communication, édition	Formation entièrement présente	6	463	560	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	92	Formation certifiante	Master 2 Archéologie Parcours Quaternaire, Paléontologie et Préhistoire	119132	40717	F22 - Spectacle, communication, édition	Formation entièrement présente	7	240	840	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	93	Formation certifiante	Master 1 Sciences du Langage Parcours : Didactique des langues, Français Langue Etrangère et Seconde	116455	38696	F22 - Spectacle, communication, édition	Formation entièrement présente	6	322	560	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	94	Formation certifiante	Master 2 Sciences du Langage Parcours Didactique des langues, Français Langue Etrangère et Seconde	116455	38696	F22 - Spectacle, communication, édition	Formation entièrement présente	7	154	840	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	95	Formation certifiante	Master 1 Chimie Parcours Chimie environnementale et écologie chimique (CEEC) Revenu Ecologique Jeune	116442	38703	F10 - Appui à la production industrielle	Formation entièrement présente	6	490	280	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	96	Formation certifiante	Master 2 Master Chimie Parcours Chimie environnementale et écologie chimique (CEEC) Revenu Ecologique Jeune	116442	38703	F10 - Appui à la production industrielle	Formation entièrement présente	7	338	700	PERPIGNAN
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	97	Formation certifiante	Master 1 Droit de l'immobilier	115669	38195	F18 - Banque, finance, assurance, juridique	Formation entièrement présente	6	321	560	NARBONNE

N° d'action	Intitulé de l'action	Numéro de composante	Nature de la composante	Intitulé de la composante	CERTIFINFO	RNCP	Filières	Modalités pédagogiques	Niveau de la formation à la sortie	Volume d'heures en centre	Volume d'heures en entreprise	Commune du lieu de formation
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	98	Formation certifiante	Master 2 Droit de l'immobilier - Parcours Droit des biens et promotion immobilière	115669	38195	F18 - Banque, finance, assurance, juridique	Formation entièrement présente	7	321	840	NARBONNE
26F0016	Diplôme niveau 5 6 7	99	Formation certifiante	Master 1 Justice, procès et procédures - Parcours Contentieux nationaux, européens et transfrontaliers	115659	38198	F18 - Banque, finance, assurance, juridique	Formation entièrement présente	6	517	560	PERPIGNAN

ANNEXE 1 A LA CONVENTION – Clauses RGPD

PARTAGE DE RESPONSABILITES ENTRE LA REGION ET LE BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION DANS LE CADRE DU RGPD

Dans le cadre de l'usage par le bénéficiaire du SI de la Région (notamment de l'outil SIGMA) :

La Région Occitanie est responsable du traitement au sens de l'article 4 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) et de l'article 57 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (Loi CNIL) dans sa dernière version modifiée.

Le bénéficiaire signataire de la convention est qualifié, au titre de l'article 4 du RGPD, de « sous-traitant », ainsi les responsabilités du bénéficiaire sont définies par les articles 28 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), et 60 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dans sa dernière version modifiée.

Chacune des Parties s'engage à respecter la réglementation relative à la protection des données. Le responsable de traitement garantit transmettre au bénéficiaire les données personnelles conformément à la législation relative à la protection des données. Les modalités de transfert des fichiers de données personnelles au bénéficiaire par le responsable de traitement ou par un tiers désigné par ce dernier, relève de la responsabilité exclusive du responsable du traitement.

Objet

Dans le cadre de l'usage par le bénéficiaire du SI de la Région (notamment de l'outil SIGMA), les présentes clauses ont pour objet de **définir les conditions dans lesquelles le bénéficiaire s'engage à effectuer** pour le compte du responsable de traitement, la Région Occitanie, **les opérations de traitement de données** à caractère personnel définies ci-après.

Dans le cadre de leurs relations conventionnelles, **les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur** applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le règlement européen sur la protection des données ») **ainsi que la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés » dans sa dernière version.**

Description du traitement faisant l'objet de la sous-traitance

Le responsable de traitement s'engage à :

1. **fournir** au sous-traitant **les données visées** aux présentes clauses et précisées dans la page d'information «INFORMATIONS RELATIVES A LA GESTION DES PARCOURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE (FORPRO SUP) FINANCE PAR LA REGION OCCITANIE »
2. **documenter** par écrit toute instruction concernant le traitement des données par le sous-traitant

3. **veiller**, au préalable et pendant toute la durée du traitement, **au respect des obligations** prévues par le règlement européen sur la protection des données de la part du sous-traitant
4. **superviser le traitement**, y compris réaliser les audits et les inspections auprès du sous-traitant.

Le bénéficiaire est autorisé à traiter pour le compte du responsable de traitement les données à caractère personnel nécessaires pour mettre en œuvre les actions de formation, conformément à la convention

Les **finalités** du traitement sont :

- la gestion des parcours de formation professionnelle ForPro Sup
- l'inscription des stagiaires par les établissements d'enseignement supérieur dans SIGMA
- l'alimentation de la plate-forme nationale AGORA (Obligation imposée lors de la contractualisation entre l'Etat et la Région)
- la gestion de la rémunération par le prestataire via DEFI
- la vérification de la réalisation des parcours des stagiaires en vue du paiement de la subvention aux établissements
- la réalisation d'enquêtes de satisfaction et d'insertion
- la gestion d'une base de données des contacts des établissements d'enseignement supérieur et des utilisateurs (coordonnées, habilitations, identifiants, identité, etc.)
- les démarches de contact, communication et information des établissements d'enseignement supérieur et des stagiaires

Les **données à caractère personnel** traitées sont précisées dans la fiche de registre de traitement.

Les **catégories de personnes** concernées sont les stagiaires de formation professionnelle et les contacts des bénéficiaires.

Obligations du bénéficiaire vis-à-vis du responsable de traitement

Le bénéficiaire **s'engage** à :

1. **Traiter** les données uniquement **pour les seules finalités** qui fait/font l'objet de la sous-traitance et conformément au RGPD. L'organisme de formation s'engage également à un devoir de conseil et d'assistance à l'égard de la Région Occitanie.
2. **Traiter** les données **conformément aux instructions documentées** par le responsable de traitement (guide utilisateur, modes opératoires). Si le

bénéficiaire considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, il en informe immédiatement le responsable de traitement.

3. **Ne pas faire sortir du territoire de l'Union Européenne les données à caractère personnel.**
4. **Garantir la confidentialité** des données à caractère personnel traitées dans le cadre de la convention.

A ce titre, le sous-traitant s'engage :

- À ne pas utiliser, reproduire, modifier ou adapter les données ou informations confidentielles pour un usage autre que celui de l'exécution de la Convention ;
- À ne pas les communiquer à des tiers sans l'accord préalable et écrit de l'autre Partie, et sous réserve que ces tiers présentent des garanties suffisantes en termes de confidentialité et de sécurité des informations et prennent les mêmes engagements de confidentialité. A défaut, un engagement spécifique doit être signé avec lesdits tiers mettant à la charge de ces derniers les obligations de la présente. En outre, les Parties s'engagent à souscrire et à faire souscrire aux tiers, en plus des engagements contenus dans le présent article les engagements suivants :
 - ✓ Ne pas utiliser les documents et supports d'information confiés par l'une des Parties à des fins autres que celles spécifiées à la Convention ;
 - ✓ Ne faire aucune copie de ces données sauf à ce que cela soit nécessaire à l'exécution de leurs fonctions
 - ✓ Ne conserver aucune copie de ces données, documents et supports d'information après l'exécution de la Convention» sauf dispositions légales contraires ;
 - ✓ Ne pas communiquer ces données, documents et informations à d'autres personnes que celles autorisées pour en connaître ;
 - ✓ Prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des données.
- En cas de non-respect de ses obligations, il s'expose à une sanction pénale conformément à l'article 226-13 du Code Pénal.
- *L'article L1221-1 de Code du Travail* punit la révélation d'un secret de fabrication de deux ans d'emprisonnement et de 30.000 euros d'amende.

Les stipulations du présent article s'appliquent sans préjudice des autres stipulations du Contrat et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Chaque partie demeure soumise au respect de la présente obligation de confidentialité pendant cinq (5) années à compter du terme normal ou anticipé du contrat.

Cette obligation de confidentialité s'impose également à tous les membres du personnel de chacune des Parties qui, dans l'exercice de leurs fonctions, ont accès à ces informations confidentielles.

Le caractère confidentiel ne s'applique pas :

- À celles obtenues de tiers par des moyens licites et sans obligation de secret ;
- À celles rendues publiques par la Partie qui les a communiquées ;
- Si l'une des Parties est sollicitée par une autorité administrative (notamment le Ministère du Travail, la CNIL) ou judiciaire dans le cadre de l'exercice de ses missions.

Cette obligation de confidentialité ne s'applique pas non plus aux avocats, experts comptables et aux commissaires aux comptes des Parties, ceux-ci étant soumis au secret professionnel à l'égard de leurs clients en vertu de l'article 226-13 du Code Pénal.

5. **Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter** les données à caractère personnel en vertu de la convention :
- **s'engagent à respecter la confidentialité** ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité,
 - **reçoivent la formation nécessaire** en matière de protection des données à caractère personnel.

De son côté, la REGION s'engage à :

- Transmettre ses instructions de manière documentée ;
- Transmettre toutes les informations au SOUS-TRAITANT lui permettant de tenir un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour son compte.
- Répondre aux demandes du SOUS-TRAITANT et lui transmettre sans délai toute information ou document dont le SOUS-TRAITANT aurait besoin pour maintenir sa conformité à la réglementation applicable ou répondre à toute requête provenant d'une autorité de contrôle ;
- Informer le SOUS-TRAITANT immédiatement de toute requête, audit ou contrôle déclenché par une autorité de contrôle qui concernerait ou impliquerait, de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, le SOUS-TRAITANT ;
- Notifier à l'autorité de contrôle concernée toute violation de données à caractère personnel dans un délai de 72 heures (hors week-end et jours fériés), à compter de sa prise de connaissance d'un tel événement, à moins que la violation en question ne soit pas susceptible d'engendrer un risque pour les droits et libertés des Personnes concernées ;
- Conduire une Etude d'Impact sur la Vie Privée (EIVP), pour tous les traitements de données à caractère personnel susceptibles d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des Personnes concernées, et pour les types d'opérations de traitement listés par l'autorité de contrôle conformément à l'article 35 du Règlement.

6 - Droit d'audit de la REGION Occitanie et analyse d'impact

Aux fins de contrôle de la conformité des Parties à la réglementation applicable à la protection des Données à caractère personnel, et notamment au Règlement, la REGION OCCITANIE dispose d'un droit d'audit qu'elle pourra exercer au maximum une (1) fois par année civile. La REGION OCCITANIE en informera le SOUS-TRAITANT au plus tard 15 jours ouvrés, avant le commencement dudit audit. Cette information doit être effectuée par lettre recommandée avec avis de réception au domicile du SOUS-TRAITANT indiquant le nom de l'organisme auditeur, la durée de l'audit, la méthodologie et les moyens techniques qui seront utilisés.

Cet audit spécifique à la protection des Données à caractère personnel par la REGION portera sur l'implémentation et le maintien des mesures techniques et organisationnelles visant à préserver la sécurité desdites Données, et plus généralement sur le respect de la réglementation applicable et des instructions écrites et documentées de la REGION transmises au SOUS-TRAITANT, que celles-ci soient formulées dans les documents contractuels listés au contrat ou par tout autre moyen écrit pendant la durée de la convention.

Les Parties reconnaissent que l'auditeur ne pourra en aucun cas être un concurrent direct ou indirect du SOUS-TRAITANT.

Pendant cet audit, le SOUS-TRAITANT devra lui transmettre toute la documentation nécessaire, notamment celle visant à démontrer sa conformité à la réglementation applicable et aux instructions écrites de la REGION et la liste des personnes autorisées à traiter les Données à caractère personnel. Dans tous les cas, tout audit effectué dans les locaux du SOUS-TRAITANT ne pourra dépasser deux (2) jours et mobiliser plus d'un (1) salarié du SOUS-TRAITANT à temps plein sur cette durée. Les audits ne pourront en aucun cas venir perturber l'activité du SOUS-TRAITANT. Les résultats de l'audit seront transmis concomitamment à la REGION et au SOUS-TRAITANT.

Sur demande expresse de la REGION et sous réserve que la réalisation des Prestations ou l'activité du SOUS-TRAITANT n'en soit pas affectée, le SOUS-TRAITANT s'engage à lui apporter toute l'assistance nécessaire dans le cas où la REGION mène, pendant la durée du contrat, une analyse d'impact relative à la protection des Données à caractère personnel au sens de l'article 35 du Règlement.

7. Sous-traitance ultérieure :

Le sous-traitant est autorisé à faire appel à un ou plusieurs sous-traitant(s) ultérieur(s) pour mener les activités de traitement.

En cas de recrutement d'autres sous-traitants ultérieurs, le sous-traitant doit recueillir l'autorisation écrite, préalable et spécifique du responsable de traitement agréant le sous-traitant suivant.

En effet, le ou les sous-traitant(s) ultérieur(s) seront désignés via une convention entre le bénéficiaire et son/ses sous-traitants.

Le **sous-traitant ultérieur** est **tenu de respecter les obligations du présent article** pour le compte et selon les instructions du responsable de traitement. **Il appartient au bénéficiaire de s'assurer que le sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties** quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du règlement européen sur la protection des données. Si le sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, le bénéficiaire **demeure pleinement responsable** devant le responsable de traitement de l'exécution par le sous-traitant ultérieur de ses obligations

8.Droit d'information des personnes concernées

Il appartient au bénéficiaire de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données.

Le bénéficiaire doit notamment porter à la connaissance des stagiaires les informations suivantes dès son inscription par tout moyen :

- Le fondement juridique du traitement des données est l'exécution d'une mission d'intérêt public. La **Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale** a permis un nouveau transfert de compétences aux Régions. Elle établit la compétence de principe de la région en matière de formation professionnelle. Ces compétences sont désormais inscrites dans le Code du Travail à l'article L6121-1 modifié par la Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018, qui précise que les Régions sont chargées "de la politique régionale d'accès à la formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle".
- Les finalités listées dans la page d'information relative au traitement des données personnelles annexée,
- La liste des entités à qui ces données sont transférées, précisées dans la page d'information annexée,
- Le rappel des droits issus du RGPD que les stagiaires peuvent faire valoir, conformément au point 9 de la présente clause,
- La durée de conservation des données à caractère personnel précisée dans la page d'information annexée,

Le bénéficiaire s'engage à un devoir de conseil et d'assistance pour informer les personnes concernées et à ce titre le bénéficiaire remettra à chaque stagiaire avant son entrée en formation une fiche contenant les informations listées ci-dessus (modèle annexé ci-joint).

9. Exercice des droits des personnes

Le bénéficiaire doit s'acquitter de son obligation de **donner suite aux demandes d'exercice des droits** des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Lorsque les personnes concernées exercent auprès du bénéficiaire des demandes d'exercice de leurs droits, **le bénéficiaire doit adresser ces demandes** dès leur réception par courrier électronique **au Délégué à la Protection des Données de la Région Occitanie (dpd@laregion.fr)**. En cas de besoin, le DPO sollicitera le bénéficiaire pour obtenir des informations et le traitement demandé.

10. Notification des violations de données à caractère personnel

Le bénéficiaire notifie au responsable de traitement toute violation de données à caractère personnel dans les meilleurs délais et si possible 2 heures après en avoir pris connaissance, afin de permettre au Responsable de Traitement de respecter le délai légal de notification de 72h et ceci par mail à dpd@laregion.fr, benoit.dehais@laregion.fr (le DSI), rssi@laregion.fr (le RSSI).

Cette **notification est accompagnée de toute documentation utile** afin de permettre au responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

Le responsable de traitement notifie à l'autorité de contrôle compétente (la CNIL) les violations de données à caractère personnel dans les meilleurs délais et, si possible, 72 heures au plus tard après en avoir pris connaissance, en analysant l'impact sur le risque pour les droits et libertés des personnes physiques.

La notification contient au moins :

- **La description de la nature de la violation** de données à caractère personnel y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation et les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernés ;
- **Le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données** ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues ;
- **La description des conséquences probables de la violation** de données à caractère personnel ;
- **La description des mesures prises** ou que le responsable du traitement propose de prendre **pour remédier à la violation** de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

Si, et dans la mesure où il n'est pas possible de fournir toutes ces informations en même temps, les informations peuvent être communiquées de manière échelonnée sans retard indu.

Après accord du responsable de traitement, **le bénéficiaire communique**, au nom et pour le compte du responsable de traitement, **la violation de données à caractère personnel à la personne concernée** dans les meilleurs délais, lorsque cette violation est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés d'une personne physique.

La communication à la personne concernée décrit, en des termes clairs et simples, la nature de la violation de données à caractère personnel et **contient au moins** :

- **La description de la nature de la violation** de données à caractère personnel y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation et les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernés ;
- **Le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données** ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues ;
- **La description des conséquences probables de la violation** de données à caractère personnel ;
- **La description des mesures prises** ou que le responsable du traitement propose de prendre **pour remédier à la violation** de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

6. 11. **Aide du bénéficiaire dans le cadre du respect par le responsable de traitement de ses obligations**

Le bénéficiaire devra aider si besoin le responsable de traitement pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle.

7. 12. Mesures de sécurité

Le bénéficiaire s'engage à décrire, mettre en œuvre, maintenir et mettre à jour toutes mesures techniques et organisationnelles stipulées entre autres à l'article 32 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen **visant à garantir un niveau de sécurisation approprié** tout au long du cycle de vie des données : notamment pour la garantie de la confidentialité et de l'intégrité des données, la gestion de la sous-traitance et la notification de toute violation d'accès aux données.

Une revue annuelle des mesures citées est demandée au bénéficiaire, et devra être mise à la disposition du responsable de traitement à sa demande.

Le Responsable de Traitement se réserve la possibilité, tout au long de l'exécution de la convention, de réaliser ou faire réaliser des audits par un tiers mandaté.

13.Sort des données

Au terme de la convention, le bénéficiaire s'engage à détruire toutes les données à caractère personnel après finalisation des derniers traitements sauf obligations contractuelles et légales (délivrance de diplôme, comptabilité publique...).

Une fois détruites, le sous-traitant doit justifier par écrit de la preuve de la destruction (certificat ou autres).

14. Délégué à la protection des données et registre des catégories d'activités de traitement

Le bénéficiaire communique au responsable de traitement le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données

Le cas échéant, le bénéficiaire déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées (modèle disponible sur le site de la CNIL) pour le compte du responsable de traitement comprenant :

- **Le nom et les coordonnées du responsable de traitement** pour le compte duquel il agit, des éventuels sous-traitants ultérieurs et, le cas échéant, du délégué à la protection des données ;
- **Les catégories de traitements effectués** pour le compte du responsable du traitement ;
- Le cas échéant, **les transferts de données** à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, y compris l'identification de ce pays tiers ou de cette organisation internationale et, dans le cas des transferts visés à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa du règlement européen sur la protection des données, les documents attestant de l'existence de garanties appropriées ;

- Dans la mesure du possible, **une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles**, y compris entre autres, selon les besoins :
 - ✓ La pseudo-anonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel ;
 - ✓ Des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement ;
 - ✓ Des moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;
 - ✓ Une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.

8. 15.Documentation

Le bénéficiaire met à la disposition du responsable de traitement la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le responsable du traitement ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

Le responsable de traitement pourra exercer un contrôle portant sur les modalités mises en place par le bénéficiaire visant à garantir le respect de ces obligations.

16. Responsabilités et actions récursoires :

- Conformément à l'article 82 du Règlement, toute personne ayant subi un dommage matériel ou moral du fait d'une violation du Règlement a le droit d'obtenir du responsable du traitement ou du sous-traitant réparation du préjudice subi.
- Tout responsable du traitement ayant participé au traitement est responsable du dommage causé par le traitement qui constitue une violation du présent Règlement. Un sous-traitant n'est tenu pour responsable du dommage causé par le traitement que s'il n'a pas respecté les obligations prévues par le présent Règlement qui incombent spécifiquement aux sous-traitants ou qu'il a agi en-dehors des instructions licites du responsable du traitement ou contrairement à celles-ci.
- Lorsque plusieurs responsables du traitement ou sous-traitants ou lorsque, à la fois, un responsable du traitement et un sous-traitant participent au même traitement et, lorsque, ils sont responsables d'un dommage causé par le traitement, chacun des responsables du traitement ou des sous-traitants est tenu responsable du dommage dans sa totalité afin de garantir à la personne concernée une réparation effective.
- si une partie a supporté à l'égard de la personne concernée, tout ou partie d'une indemnisation versée au profit de cette dernière, alors elle peut se retourner auprès du

responsable du traitement ou du ou des sous-traitant(s) pour que cette charge soit répartie à concurrence de la part de responsabilité respective de chaque intervenant au traitement.

- Un responsable du traitement ou un sous-traitant est exonéré de responsabilité, s'il prouve que le fait qui a provoqué le dommage ne lui est nullement imputable.

17 - Transfert des Données à caractère personnel en dehors de l'Union européenne

Le SOUS-TRAITANT s'assure qu'aucune Donnée à caractère personnel confiée par la REGION n'est transférée hors du territoire de l'Union européenne par lui, ses propres sous-traitants, ou les personnes agissant sous son autorité ou pour son compte. La REGION se réserve le droit de procéder à toute vérification qui lui paraîtrait utile pour constater le respect de cette obligation dans les conditions et selon les modalités de l'Article 5 de la présente annexe.

La REGION OCCITANIE pourra résilier pour faute du titulaire et sans indemnité, la convention en cas de transfert de Donnée à caractère personnel hors du territoire de l'Union européenne sans l'accord de la REGION OCCITANIE. Cette résiliation pourra être prononcée après une mise en demeure restée infructueuse durant un mois.

Toutefois, dans le cadre d'une prestation qui prévoit un transfert de données vers un Etat tiers ou vers une organisation internationale, le Prestataire devra :

- informer au préalable, dans le délai de deux (2) mois avant tout transfert, la REGION OCCITANIE afin qu'elle puisse émettre des objections sur ce transfert à l'adresse suivante : dpd@laregion.fr et fournir à la REGION OCCITANIE des garanties appropriées : notamment la signature de clauses contractuelles types de protection des données avec le Sous-traitant ultérieur importateur des données personnelles dans le pays tiers, et à condition que les personnes concernées disposent de droits opposables et de voies de droit effectives.
- vérifier que le transfert respecte les conditions prévues aux articles 44 et 50 du RGPD.

18 - Mesures applicables en cas de non-respect des obligations mises à la charge du Titulaire

Le SOUS-TRAITANT s'engage avec ses équipes et ses éventuels sous-traitants ultérieurs à respecter toutes les obligations de protection des données à caractère personnelle lui incombant dans le cadre des traitements qu'il pourrait être amené à réaliser dans le cadre de la convention.

Dans le cadre de cet engagement, en cas de non-respect du RGPD, le SOUS-TRAITANT encourt des pénalités par jour de retard d'un montant de 500 €. Ces pénalités seront applicables après une mise en demeure transmise par courrier recommandé laissée infructueuse pendant un délai de 15 jours.

Dans le cas d'une sanction infligée par la CNIL à la REGION OCCITANIE, cette dernière répercutera sur le prestataire la totalité ou une partie des pénalités appliquées par l'autorité de contrôle (la CNIL), à concurrence de sa part de responsabilité.

19 Voies de recours

- Sans préjudice de tout recours administratif ou extrajudiciaire qui lui est ouvert, y compris le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle au titre de l'[article 77](#) du RGPD, chaque personne concernée a droit à un recours juridictionnel effectif si elle considère que les droits que lui confère le présent Règlement ont été violés du fait d'un traitement de ses données à caractère personnel effectué en violation du présent règlement.
- En cas de litige et à défaut de parvenir à un accord amiable entre les Parties, dans un délai maximum d'un (1) mois à compter de la notification des griefs par la Partie la plus diligente, compétence est attribuée aux juridictions du ressort de Toulouse.

20. - Clause résolutoire

EN CAS DE NON-RESPECT ET D'INEXÉCUTION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MESURES DE SÉCURITÉ, AU DEVOIR DE CONFIDENTIALITÉ ET À L'ENSEMBLE DES OBLIGATIONS IMPOSÉES AU SOUS-TRAITANT VISÉES DANS LA PRÉSENTE ANNEXE, CE DERNIER POURRA ÊTRE RÉSILIÉ POUR FAUTE DU TITULAIRE, APRÈS UNE MISE EN DEMEURE PAR LETTRE RECOMMANDÉE AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION, RESTÉE INFRUCTUEUSE DURANT 15 JOURS, SANS POSSIBILITÉ DE DEMANDER, POUR LE SOUS-TRAITANT, RÉPARATION DU PRÉJUDICE SUBI.

ANNEXE 2 – Page d'information

INFORMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DE VOS DONNEES PERSONNELLES UTILISEES POUR VOTRE PARCOURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE (FORPRO SUP) FINANCE PAR LA REGION OCCITANIE

DANS LE CADRE DU REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Assurer la protection, la sécurité et la confidentialité de vos données à caractère personnel est essentiel pour la Région Occitanie. C'est pourquoi la Région exerce son activité conformément aux réglementations applicables en matière de protection et de sécurité des données.

RESPONSABLE DE TRAITEMENT

Le responsable de traitement est la Région Occitanie représentée par sa présidente Carole DELGA.

Une question concernant le traitement de vos données personnelles ? Vous voulez exercer vos droits ?

- Par courrier : 22 boulevard du Maréchal Juin 31406 Toulouse Cedex 9
- Par mail : forprosup@laregion.fr (uniquement pour les questions relatives au traitement des données personnelles).

Pour tout besoin d'assistance ou d'information concernant votre formation ou de modification de vos données personnelles : merci de contacter votre organisme de formation.

TRAITEMENT DE VOS DONNEES PERSONNELLES

Le traitement de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre de votre parcours de formation professionnelle FORPRO SUP est établi en conformité avec les dispositions du Règlement général pour la protection des données à caractère personnel (RGPD) n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés » dans sa dernière version.

Le traitement des données est fondé sur l'exécution d'une mission d'Intérêt Public.

La **Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale** a permis un nouveau transfert de compétences aux Régions. Elle établit la compétence de principe de la Région en matière de formation professionnelle. Ces compétences sont désormais inscrites dans le Code du Travail à l'article L6121-1 modifié par la Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018, qui précise que les Régions sont chargées "de la politique régionale d'accès à la formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle".

Ce traitement a **pour finalités** :

- La gestion des parcours de formation professionnelle ForPro Sup
- L'inscription des stagiaires par les établissements d'enseignement supérieur dans SIGMA
- L'alimentation de la plate-forme nationale AGORA (Obligation imposée lors de la contractualisation entre l'Etat et la Région)
- La gestion de la rémunération par le prestataire via DEFI
- La vérification de la réalisation des parcours des stagiaires en vue du paiement de la subvention aux établissements
- La réalisation d'enquêtes de satisfaction et d'insertion
- La gestion d'une base de données des contacts des établissements d'enseignement supérieur et des utilisateurs (coordonnées, habilitations, identifiants, identité, etc.)
- Les démarches de contact, communication et information des établissements d'enseignement supérieur et des stagiaires

Les types de données utilisées sont les suivantes :

Données stagiaires :

NIR/NIA (Décret n° 2019-341 du 19 avril 2019 et Décret n° 2023-1073 du 20 novembre 2023), civilité, nom de naissance, prénom, date de naissance, genre, nationalité, adresse, tel portable ou fixe, email, situation professionnelle, date d'inscription à Pôle Emploi, identifiant Pôle Emploi, Bénéficiaire de l'ARE, Bénéficiaire autres minimas sociaux (hors RSA et AAH , ...), Bénéficiaire du RSA, Bénéficiaire de l'AAH, Bénéficiaire d'une Obligation d'Emploi (BOE), Sortant scolaire (moins d'un an), Niveau à l'entrée en formation, Dernière classe suivie, Diplôme le plus élevé obtenu, Niveau de la certification la plus élevée obtenue, Catégorie socioprofessionnelle du dernier emploi, rémunération (oui/non), type de rémunération.

Données des établissements :

Données pour chaque type de contact (représentant légal, référent du compte extranet, référent administratif, référent pédagogique, responsable courrier, référent repérage des publics, référent égalité-mixité femme homme, référent handicap) : Civilité, nom d'usage, prénom, qualité, adresse, téléphone, email

Adresses IP, logs des organismes de formation.

Ces données sont communiquées :

- aux agents habilités des services de la Région Occitanie
- aux différents partenaires et sous-traitants qui traitent les données pour le compte de la Région Occitanie et auxquels la Région a confié l'exécution de certaines prestations :

CARIF-OREF Occitanie, les prescripteurs (France Travail, ARML, missions locales...), les Services de l'Etat (DGEFP-DARES), Caisse des Dépôts (AGORA), les prestataires (ATEXO, ASP, le prestataire chargé des enquêtes auprès des stagiaires, choisi par la Région), les titulaires des marchés Support et assistance, Tierce Maintenance Exploitation et Tierce Maintenance Applicative.

- Nous veillons à ce que seules les personnes habilitées et autorisées puissent avoir accès aux données et la Région vous garantit qu'elle vérifie et exige que ses sous-traitants présentent des garanties suffisantes en matière de protection des données personnelles.
- Certaines données personnelles peuvent être adressées à des tiers ou à des autorités légalement habilitées (ex. administrations de l'état, instances de contrôle) et ce pour satisfaire nos obligations légales, réglementaires ou conventionnelles.
- **Durée de conservation des données** : les durées de conservation que nous appliquons à vos données à caractère personnel sont proportionnées aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées. En conséquence, nous conservons vos données :
 - 60 ans après la date de fin de la formation pour les décisions de versement de l'aide régionale et les documents relatifs à la gestion de la rémunération et des cotisations sociales, nécessaires au calcul des droits à pension des stagiaires ayant bénéficié d'une rémunération au titre de leur formation ;
 - 3 ans après la date de fin de l'enquête de satisfaction et d'insertion réalisée auprès des stagiaires

A l'issue de cette durée, elles seront effacées ou seront anonymisées pour être conservées uniquement à des fins statistiques.

Vos données ne sont pas :

- vendues ou utilisées **pour une finalité autre que celle évoquée** précédemment.
- transférées vers un pays tiers à l'Union Européenne ou une organisation internationale.

MENTION DES DROITS DE LA PERSONNE CONCERNEE PAR LE TRAITEMENT

Dans le cadre du traitement de vos données à caractère personnel, **vous disposez de plusieurs droits issus du RGPD** que vous pouvez faire valoir auprès du Délégué à la Protection des données (le référent de notre organisme pour le respect du RGPD) à l'adresse dpd@laregion.fr, en fonction de la nature des traitements et en justifiant au besoin de votre identité :

- droit d'**accéder à vos données** faisant l'objet d'un traitement (article 15 du RGPD),
- droit de **retirer votre consentement** à tout moment, sans remettre en cause le traitement mis en œuvre jusque-là (article 7 du RGPD),
- droit d'obtenir la **rectification de données inexactes** ou le complément de données incomplètes (article 16 du RGPD),
- droit d'obtenir l'**effacement de vos données**, dans les cas prévus à l'article 17 du RGPD,
- droit d'**obtenir la limitation du traitement** exercé sur vos données pour stopper tout ou partie du traitement de vos données, à l'exception de leur conservation (article 18 du RGPD),
- droit à la **portabilité de vos données** (article 20 du RGPD),

- droit de vous **opposer au traitement** pour des raisons tenant à votre situation particulière, à un traitement des données vous concernant, y compris un profilage (article 21 du RGPD),
- droit **d'introduire une réclamation** auprès de la CNIL (article 13 du RGPD) si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés.

PRISE DE DECISION AUTOMATISEE

Il est indiqué qu'il n'est pas procédé, au moyen des données à caractère personnel collectées, à une prise de décision automatisée au sens de la Réglementation en vigueur. Une prise de décision automatisée est une décision prise à l'égard d'une personne, par le biais d'algorithmes appliqués à ses données personnelles, sans qu'aucun être humain n'intervienne dans le processus.

SECURITE DE VOS DONNEES

La Région Occitanie met en place des mesures de sécurité techniques et organisationnelles en vue de garantir la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données à caractère personnel afin d'empêcher que celles-ci soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. Elle assure un niveau de sécurité adapté aux risques liés au traitement et à la nature des données à protéger.

DIVERS :

- **DONNEES POST MORTEM** : Conformément et dans les conditions de l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès.
- **DROIT APPLICABLE** : Tout litige en relation avec l'utilisation de vos données personnelles est soumis au droit Français. Toute réclamation ou litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution des présentes de préservation des données personnelles sera soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.